

## PROCES VERBAL DU 17 AVRIL 2015

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2015

Nombre de membres	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BARRET, ROUFFET, ROUCHON, GATIER, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, DANCHAUD, BLOUIN, SAUTHON.

Monsieur ROUFFET Lionel a été élu secrétaire de séance

-----

### **Délibération n° 2015.4.1**

#### **Objet : aménagement et restructuration de la mairie.**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de rénovation, de réfection, d'isolation et de réaménagement de la mairie.

Après avoir examiné un plan côté avec vue d'ensemble, les conseillers estiment qu'il est peut-être souhaitable d'avoir recours à un maître d'œuvre, ou à défaut, à des personnes qualifiées dans les différents corps de métier.

L'Assemblée, invitée à délibérer sur ce projet complexe, décide :

- De créer d'une commission comprenant divers membres du conseil. Les membres seront les suivants : Bernard ROUCHON, François FOUCHET, Lionel ROUFFET, David GRANGE, Karine DANCHAUD, Elisabeth BLOUIN et le Maire Maryse CHAUMETON. Cette commission sera chargée d'étudier plus en détail les plans actuels, les priorités, les propositions et de mettre tout en œuvre pour que cette réfection et cette restructuration se déroule dans les meilleures conditions possible.
- En parallèle, de solliciter le CAUE de la Creuse à des fins de conseils et d'orientations vers les interlocuteurs les plus adaptés au projet et aux travaux.

La question du recours à un maître d'œuvre reste ouverte.

Par ailleurs, la nécessité d'accessibilité aux personnes handicapées sera à étudier.

## **Délibération n° 2015.4.2**

### **Objet : réévaluation du loyer dans le logement situé dans le corps de bâtiment de la mairie**

Madame le Maire rappelle que suite à la vacance du logement situé dans le corps du bâtiment de la mairie, la commune a souhaité améliorer l'existant. La pose de matériaux isolants (création de plancher aggro, pose de cloison en plaques de plâtre, de laine de verre...) par l'entreprise Daguét de Saint-Priest venant d'être achevée et la pose d'une VMC neuve par l'entreprise Steiner d'Evaux-les-Bains étant imminente, Madame le Maire estime qu'il est opportun de procéder à une réévaluation du loyer.

Invité à délibérer sur ce point, à l'unanimité, les conseillers :

- Décident que le loyer sera fixé à 380 € compte tenu des travaux effectués, des sommes engagées et du fait que la cuisine intégrée de l'ancienne locataire a été rachetée par la commune et fait désormais partie intégrante du logement. Ce point sera explicitement précisé dans le bail.
- Chargent Madame le Maire de faire connaître la disponibilité de ce logement pour la location par toutes les mesures de publicité et de communication de son choix afin qu'il soit rapidement occupé.

## **Délibération n° 2015.4.3**

### **Objet : déclaration d'une vacance de poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.**

Madame le Maire rend compte qu'au 15 juillet 2015, le contrat aidé d'un de nos employés reconnu travailleur handicapé prendra fin et ne pourra plus être renouvelé (il l'a été durant 5 années). Parallèlement, un autre agent technique, actuellement en congé grave maladie devra prendre sa retraite fin mai 2015. Ces perspectives touchent l'effectif de nos agents techniques et il convient de prendre des décisions. La charge de travail dans le domaine technique fait que la commune va devoir soit créer un nouveau poste à un nombre d'heures hebdomadaires qu'il faudra déterminer, soit déclarer la vacance de poste de l'agent qui sera retraité afin que quelqu'un se positionne dessus.

Madame le Maire propose de déclarer la vacance de poste d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (24 heures) car les besoins de services dans le domaine technique sont importants mais aussi que le budget de la commune ne permet pas d'assurer en toute quiétude et dans la durée 2 postes d'adjoints techniques à temps plein (il en existe déjà 1 à temps plein).

Compte tenu de cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré:

- Charge Madame le Maire de déclarer la vacance du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.
- Charge Madame le Maire de recruter un agent sur ce poste au 1<sup>er</sup> août 2015.

## Affaires diverses

- Embauche d'un nouvel employé technique

Madame le Maire informe les conseillers ne faisant pas partie de la commission en charge du recrutement d'un agent technique que le nouvel employé a été choisi (M. Martinet Christophe) et débutera ses fonctions à temps plein à compter du 18 mai 2015

- Acquisition d'une échelle

Après en avoir débattu, le conseil souhaite que la commune investisse dans l'achat d'une échelle de 5 ou 6 mètres.

- Commission des travaux

Il serait opportun que la commission des travaux se réunisse prochainement afin de faire le point sur les affaires en cours et les incidents ou dysfonctionnements signalés par certains administrés.

- Hangar pour matériel et véhicules techniques.

L'acquisition d'un hangar ou sa création pour les véhicules et la matériel communal a été réaffirmé. Certains conseillers sont chargés de se renseigner sur la faisabilité et les avantages d'un toit photovoltaïque auprès du Syndicat Des Energies de la Creuse ou d'établissements publics ou associatifs en ayant fait l'expérience ou le projet. D'autres devis seront demandés.